

Le développement social pour

Ce que nous avons tenté d'explicitier ces six derniers mois dans ce long décryptage consacré au développement social résonne tout particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance. Car la consolidation du lien social constitue indéniablement l'un des principaux boucliers pour protéger l'enfant. Dans cette perspective, l'objectif pour le travail social réside donc bien dans sa capacité à agir sur l'environnement des familles pour les sortir de leur isolement. Revue de détail des changements nécessaires. **PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ**

7^e SÉQUENCE

Développement social et protection de l'enfance

Comment ne pas rappeler pour commencer les enseignements de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) qui, lorsqu'il réalisait l'enquête sur les signalements d'enfants en danger⁽¹⁾, avait montré que les services de protection de l'enfance n'intervenaient que dans un cas sur cinq pour des raisons de maltraitance avérée, qu'il s'agisse de violence physique, psychologique ou d'abus sexuel. Dans les autres cas, il s'agissait de familles qui ne pouvaient assurer à leurs enfants les conditions élémentaires de socialisation.

Et contrairement aux idées reçues, les raisons ne sont que rarement économiques (du moins directement), mais principalement éducatives avec des parents se montrant de plus en plus immatures et dépressifs. Autant de fai-

bles largement dues au délitement des liens sociaux et familiaux, qui isolent les parents et les enferment dans leur malaise, compromettant la socialisation des enfants et leurs chances d'intégration future dans la société. La loi emblématique 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance s'est d'ailleurs largement inspirée de ces constats, recentrant sans ambiguïté la protection de l'enfance sur la prévention. L'arsenal juridique est donc disponible. Mais, dans un domaine aussi sensible que celui de l'intimité familiale et personnelle, la loi ne peut porter ses fruits que si sa mise en œuvre s'effectue avec pédagogie et discernement. En effet, il ne peut s'agir de contrôler mais bien d'aider un nombre croissant de parents qui, dans une période de grandes mutations économiques et socié-

tales, rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Dédramatiser le soutien à la parentalité

En effet, dans une conjoncture où tout change – la structuration de la famille, le lien à l'emploi, les relations de voisinage, la diffusion non maîtrisée des nouvelles technologies – la responsabilité éducative se concentre de plus en plus sur les seuls parents. On peut alors comprendre la nécessité de leur offrir la possibilité d'accéder à un soutien.

Ce soutien est dorénavant organisé dans notre pays et de nombreuses études témoignent de l'utilité des actions mises en place. C'est le cas de nombreux rapports qui permettent de mieux comprendre le rôle respectif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompa-

tous ceux qui n'y croient pas

gnement des parents (Reaap), du contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas), des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), du programme de réussite éducative, sans oublier bien évidemment les actions éducatives familiales contre l'illettrisme, la médiation familiale, le parrainage de proximité...

Reste que cette dynamique, mise en œuvre depuis une quinzaine d'années, s'avère trop diversifiée avec un maillage territorial très incomplet. Ce qui ne surprend pas, car la multiplicité des dispositifs est entretenue par la multiplicité des décideurs, dont diverses administrations de l'État, l'administration départementale, l'administration communale, les CCAS... Faute d'un pilotage unifié, la segmentation des réponses s'enracine, avec le risque de redondance des offres éducatives et leur absence de lisibilité. Ce qui est particulièrement néfaste, car les parents ne vont pas tous spontanément rechercher un lieu pour résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans l'éducation de leurs enfants. Il est souvent nécessaire d'attirer leur attention vers l'existence d'aides extérieures. C'est pourquoi la réussite du soutien à la parentalité nécessite d'en faire une véritable compétence décentralisée, dont les maires pourraient avoir la principale responsabilité dans les agglomérations importantes, et les présidents de conseils généraux sur les autres territoires. La confiance dont bénéficient les élus locaux auprès de la population leur permettra



de dédramatiser l'offre de soutien à la parentalité auprès de toutes les catégories d'habitants.

La performance du programme de réussite éducative (PRE), dont la plupart des organismes d'évaluation estiment qu'elle est largement due à la liberté d'initiative laissée aux maires, bien que le dispositif soit soutenu financièrement par l'État, étaye cette hypothèse. Grâce au pilotage municipal, ce programme réussit à mettre en synergie toutes les compétences requises (parents, enfants, professionnels et bénévoles) pour repérer les enfants en graves difficultés scolaires, et les aider à en sortir.

Réinventer la relation à l'école

Mais le maire ne peut jouer pleinement ce rôle décisif que lorsque l'école (avec ses enseignants)

accepte de s'assumer comme l'un des principaux espaces de socialisation, et donc d'observation des enfants. C'est en effet par l'école que l'on peut, en dernier ressort, repérer les enfants en difficulté. C'est par l'école que l'on peut informer les parents, sans stigmatisation, de tout ce qui est mis en œuvre localement pour les épauler. C'est enfin par l'école que l'on peut requérir, si besoin est, l'appui de professionnels aux profils diversifiés (enseignants mais aussi travailleurs sociaux) pour mieux comprendre les déchirures de l'enfant et lui offrir un soutien éducatif personnalisé.

La réforme de la décentralisation de 2004 avait renoncé, sous la pression des syndicats, à transférer la responsabilité du service social scolaire aux départements, alors qu'elle leur aurait permis d'affecter un certain nombre de professionnels sociaux dans les établissements scolaires pour les rapprocher des enfants et des familles. Compte tenu de leur responsabilité dans ce domaine particulièrement sensible qu'est la protection de l'enfance, les départements auraient pourtant eu ainsi la possibilité de mieux repérer les enfants en danger, et donc d'intervenir de façon plus précoce pour soutenir les familles.

Malgré tout, aujourd'hui un président de conseil général pourrait faire le choix d'organiser des permanences sociales dans toutes les écoles. Cette présence de professionnels issus des collectivités locales permettrait, de surcroît, d'ouvrir un peu plus l'école sur le



quartier et le quartier sur l'école pour en faire réellement le lieu le plus emblématique du vivre-ensemble avec la multiplication d'activités intergénérationnelles, culturelles, d'action de soutien à la parentalité...

Retrouver les vertus de l'empathie

Une dynamique qui renforcerait la panoplie d'outils dont disposent les professionnels pour se rapprocher des familles déstabilisées et les soutenir dans leur rôle éducatif. À condition que les professionnels sachent s'appuyer davantage sur les potentialités des adultes, pour leur permettre de trouver dans leur proche environnement les points d'appui nécessaires à leur autonomie. Or, la formation des travailleurs sociaux, ces dernières années, n'a pas suffisamment valorisé l'importance de préserver dans le traitement de la détresse un équilibre entre l'empathie et l'expertise. Une empathie nécessaire pour découvrir, derrière les faiblesses des personnes, leurs qualités. Et vérifier que chacun peut apprendre de l'autre, aussi différent et

vulnérable soit-il. Il faut donc oser donner une place prépondérante à la logique du changement de regards et de postures dans le travail social. Encore une fois s'affirme la nécessité de promouvoir dans toutes les cultures professionnelles l'importance de la confiance à la fois comme levier collectif de socialisation et comme atout déterminant de l'accompagnement individuel. En effet, sans perception positive de la contribution des familles à leur propre socialisation, rien de durable n'est concevable.

Libérer le travail social

Pourtant, ces évolutions peinent à s'inscrire dans les faits, en raison de circonstances peu favorables. Les collectivités locales, responsables de ces missions, sont confrontées à une dérive gestionnaire qui ne favorise guère la mise en œuvre d'orientations stratégiques. De même que la multiplication de procédures administratives spécifiques pour chaque situation (surendettement, fonds d'aide au logement, aide pour l'accès aux énergies...) et la gestion décentralisée de nombreuses prestations (APA, RSA, PCH), alourdissent chaque fois davantage les charges administratives des professionnels sociaux. Il devient alors urgent d'engager une réflexion de fond sur les tâches attribuées aux travailleurs sociaux. C'est une adaptation à laquelle se sont attelés plusieurs départements qui souhaitent modifier leur organisation en conséquence. Pour développer les visites à domicile et le travail de réseau dans les quartiers, ils transfèrent progressivement toutes les tâches d'instruction des demandes de prestations à des organismes extérieurs (caisses d'allocations familiales, centres communaux d'action

sociale). De même, ils renforcent le nombre de secrétaires médico-sociales dans les permanences, afin que les travailleurs sociaux consacrent davantage de temps à leur cœur de mission : l'évaluation des situations individuelles et des contextes d'intervention et l'activation de réseaux pour combattre l'isolement des personnes.

Oser la complémentarité avec les bénévoles

Mais le plus dur reste à faire, car les démarches s'avèreront stériles, si la simplification des réponses sociales n'est pas engagée rapidement. Faute d'emprise réelle sur la complexité, on légifère à tout va, en s'abritant souvent derrière le principe de précaution, qui n'a pas épargné le domaine social. Or, comment développer l'autonomie des personnes, ce qui nécessite le plus souvent une prise de risques, quand les normes sécuritaires et les procédures bloquent toute initiative ? Cette question renvoie par ailleurs aux relations délicates entre professionnels et bénévoles. On le sait, le travail social démultiplierait ses forces en s'appuyant sur des réseaux de bénévoles pour venir en aide aux personnes en difficulté. Non seulement les bénévoles disposent d'un temps précieux pour l'écoute, mais leur implication favorise la dédramatisation et la simplification des rapports. Il est donc impératif de dépasser l'antinomie entre bénévoles et professionnels, de manière à construire entre eux une véritable complémentarité de missions et de valeurs. ■

⁽¹⁾ Voir notamment les résultats de la dernière enquête publiée en 2007 : "Protection de l'enfance : une plus grande vulnérabilité des familles, une meilleure coordination des acteurs". Disponible sur www.odas.net